



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 30 avril 2026 DELIBERATION

Rapporteur : Sami BOURI

Secrétaire de séance : Madame Maïtena FERRAN

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,

M. Nicolas MALEIG, Mme Anne SAOUTER, M. Sami BOURI, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, Mme Anne BARBET, et M. Patrick NAVARRO, Adjoints,
Mme Sonia CAMPAGNE, M. Sébastien DE TRUCHIS, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Geneviève CIMORRA, M. Philippe GARROTÉ, Mme Marie SAYERSE, M. Raymond VILLALBA, Mme Sabine SALLE, M. Jean-Michel IDOÏPE, Mme Céline BODET, Mme Maïtena FERRAN, M. Frédéric LOUSTAU, M. Clément SERVAT, Mme Carole LADEUIX, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Nadia DUPEROUSSE, M. Michel ADAM, Mme Lydia LAGARONNE, M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- Mme Elodie JIMENEZ donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Stéphane LARTIGUE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Joël RESTIF donne pouvoir à M. Sébastien de TRUCHIS
- Mme Hélène HIEL donne pouvoir à Mme Anne BARBET

19c - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Le projet de Budget Primitif 2026 du Service Annexe de l'assainissement est équilibré comme suit :

- **SECTION INVESTISSEMENT :**

➤ Dépenses : 1.333.365,00 €

Dont 923.164,87 € de dépenses d'équipement (dont RAR) 295.000,51 € de remboursement de dette en capital.

➤ Recettes : 1.333.365,00 €

→ Dépenses :

Les principaux programmes inscrits sont les suivants :

• Travaux divers d'assainissement (dont RAR 20.253,65 €) :	63.588,27 €
• Modernisation postes de refoulement (dont RAR 10.162 €) :	25.162,00 €
• Matériel informatique (dont RAR 1536 €) :	37.036,00 €
• Dispositif télé-relève (RAR AP/CP) :	5.000,00 €
• Dégrilleur – by pass (RAR) :	51.535,40 €
• AMO Réhabilitation Avenues Lasseube et Précilhon (RAR) :	46.385,00 €
• Réhabilitation Avenues Lasseube et Précilhon (AP/CP) :	200.000,00 €
• Réhabilitation EU avenue Georges Messier (RAR) :	34.038,47 €
• Acquisition matériel station (dont RAR 34.250 €) :	94.250,00 €
• Acquisition matériel divers (dont RAR 2.814 €) :	17.814,00 €
• Plantations STEP :	2.000,00 €
• Compostage, aire de fermentation (RAR) :	236 355,73 €
• Travaux de réhabilitation du réseau sans tranchée :	100.000,00 €
• Réhabilitation du bassin d'aération :	10.000,00 €

→ Recettes :

Amortissement des immobilisations :	575 000,00 €
Excédent 2025 reporté :	566 165,38 €
Virement de la section d'exploitation :	185 000,00 €
Opérations patrimoniales :	7.199,62 €

• SECTION D'EXPLOITATION :

- Dépenses : 2.040.000,00 €
- Recettes : 2.040.000,00 €

→ Dépenses :

Par rapport aux prévisions du budget 2025 et compte tenu de la mise en place de la redevance Performance des réseaux à verser à l'agence de l'eau comptabilisée sur ce chapitre, les charges à caractère général sont en augmentation de 21,67%.

Le chapitre 012 – Charges de personnel est en augmentation de 2,11 % par rapport aux prévisions 2025.

Il est précisé que les charges de personnel incluent non seulement les charges du personnel salarié du service et les frais d'utilisation des services mutualisés de la Commande publique et informatique portés par la Communauté de communes, mais également les charges du personnel affecté par la commune et le service de l'eau au service de l'assainissement.

Ainsi, comparativement au budget 2025, les charges prévisionnelles du personnel du service sont en augmentation de 8,33 %.

→ Recettes :

Le prix global du mètre cube d'eau assaini est fixé à 2,631 € HT pour l'Oloronais et comprend le prix du mètre cube d'eau assaini (hors redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif) qui reste fixé à 2,50 € HT et la contre-valeur correspondant à la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif devant être répercutée sur chaque abonné sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, fixé à 0,131 €/m³. La part fixe reste fixée à 14,85 € HT.

Après avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 17 avril 2026,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

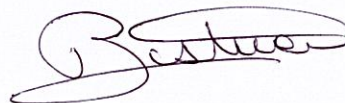
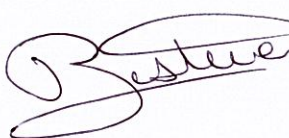
- **APPROUVE** le Budget Primitif 2026 du Service de l'assainissement arrêté aux montants cités,
- **FIXE** le prix global du mètre cube à 2,631 € HT, étant précisé que ce prix comprend la contre-valeur correspondant à la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectifs, et le montant de la part fixe à 14,85 € HT,
- **DIT** que les tarifs prévus sur la grille tarifaire jointe en annexe sont applicables sur les factures émises au cours de l'année 2026.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 30 avril 2026.

Suivent les signatures.-

La Maire,

AFFICHÉ LE 05/05/2026



Marie-Lyse BISTUÉ

